



Pexiora



Photographie : Didier RUMEAU

Bulletin Municipal - N°11

Le Mot de Ma

Chers Amis,

Il est certain que la date de l'an 2000 résonne d'une manière particulière dans nos esprits. Nous pouvons considérer qu'une étape importante vient d'être franchie. Si une page vient d'être tournée, elle ne s'efface pas : le calendrier des événements locaux garde à jamais l'empreinte du passé. Certes, nous n'oublierons pas toutes ces années avec leur lot de joies et de satisfactions, mais aussi de peines et de malheurs, et notre commune n'a guère été épargnée.

Au seuil de cette nouvelle année, je me plie volontiers à la tradition des voeux - l'aspect conventionnel n'exclut pas l'authenticité des sentiments - en exprimant mes vœux de bonheur aux 823 pexioranaises et pexioranais, puisque c'est le chiffre officiel du recensement de notre commune qui vient de nous être communiqué par l'INSEE. Une augmentation importante, car 110 nouveaux venus ont été enregistrés depuis le précédent recensement de 1990. Aussi, je profite de l'occasion pour souhaiter la meilleure des insertions à toutes celles et à tous ceux qui ont choisi de s'installer et de vivre à PEXIORA. Soyez donc les bienvenus, et que votre intégration se fasse dans les meilleures conditions ; vous savez que vous pouvez compter sur notre entière contribution pour vous y aider. Que chacun d'entre vous connaisse le succès escompté dans toutes les entreprises de l'année à venir. Qu'elle vous apporte tout ce qu'elle a de meilleur, et qu'avec vos proches vous la viviez dans le bonheur.

A mes collègues conseillers municipaux, je souhaite que notre collaboration soit laborieuse, conviviale et fructueuse, comme elle l'a été jusqu'à présent. Nous avons pu ainsi mener à bien l'agencement de nouveaux équipements ; nous avons essayé de trouver ensemble des solutions aux problèmes auxquels nous avons été confrontés et d'aider nos concitoyens à se sentir bien ensemble dans un village que nous aimons et auquel nous nous dévouons. Les responsabilités

que nous partageons sont quelquefois lourdes à assumer. Et, pour ma part, sachez que j'apprécie votre concours et votre soutien dans cette tâche parfois difficile et souvent très délicate.



Bien entendu, l'ensemble des personnels communaux participe activement à la gestion de notre commune, et je les en remercie vivement : ils accomplissent un travail parfois obscur, ingrat, mais tellement efficace. Je connais les efforts que chacun d'entre vous déploie quotidiennement pour satisfaire nos exigences et les besoins de nos administrés. Vous avez, toutes et tous, exécuté vos missions avec motivation. Il me reste donc à souhaiter que nous continuions dans notre élan, que nous servions avec le même cœur, avec le même goût pour la chose publique, afin que tous les habitants de notre commune continuent de trouver auprès de nous accueil agréable et compétence certaine, quel que soit leur problème.

Madame le Maire

Cette qualité de vie, nous la devons également à notre vie associative puisqu'aujourd'hui ce sont 8 associations qui participent à l'épanouissement de la vie locale, et qui interviennent dans des domaines très variés. C'est donc vous, responsables d'associations, que je tiens à féliciter, car présider une association est bien souvent un investissement où les heures ne sont pas comptées. Pour la plupart, vous menez de front votre activité professionnelle en même temps que vous présidez une association. Je sais ce que représente ce type d'investissement et les sacrifices qu'il implique, notamment sur le plan familial, mais je sais aussi que vous pouvez compter sur les membres du bureau qui vous entourent et vous aident à faire vivre et animer vos associations. Je vous souhaite donc de trouver au sein de vos associations les ressources humaines que vous devrez mobiliser pour réussir, de ne pas manquer de l'énergie, de l'enthousiasme et de la persévérance qu'il faudra. Que cette année à venir



soit pleine de succès, qu'elle soit une année active et productive pour le plus grand bien de notre commune et pour notre plaisir à tous.

Le corps enseignant de notre commune a changé de visage depuis la rentrée, et deux nouvelles institutrices, Mademoiselle BRICHE et Madame MAILHO, sont venues compléter la famille enseignante et aider Mademoiselle MAZURIÉ et Madame DENAT à transmettre le savoir et éduquer nos enfants. Mesdames les institutrices, nous connaissons tous le rôle essentiel d'encadrement et d'information que vous jouez auprès des enfants qui vous sont confiés. Aussi, je vous souhaite réussite et joie dans votre mission.

J'exprime aussi ma plus profonde gratitude à la gendarmerie, qui fait partie du paysage pexioranais, à toutes les entreprises ainsi qu'à tous les services de l'Etat qui ont été associés dans les différents projets qui ont pu se concrétiser.

A toutes et à tous, à nos commerçants et artisans, poumons de notre cité, à nos jeunes qui sont le devenir de notre commune, à nos anciens qui en sont la mémoire, je vous souhaite une excellente année.

Danièle RIVALS,
Maire de Pexiora

Mairie

Maire : Danièle RIVALS
1^{er} Adjoint : Serge VERDIER
2^{ème} Adjoint : Mare CAUHOPÉ
3^{ème} Adjoint : Raymond CAZENAVE

Permanence du secrétariat

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 30 à 12 h.
- Mercredi : de 8 h 30 à 12 h 30 & de 14 h 30 à 17 h.

Permanences
de Madame le Maire
et de ses adjoints
sur rendez-vous.

☎ 04 68 94 91 51

☎ 04 68 94 91 75.

Composition des commissions

Commission des Finances : CAUHOPÉ Marc, CAZENAVE Raymond, IZARD Joseph, ROBIN Jean, GAY Christian, FARRÉ Aline.	Commission Fêtes, Sports, Loisirs, Vie associative : SERRES Olivier, CAZENAVE Raymond, ORMIÈRES Jean, FARRÉ Aline, IZARD Joseph.	Commission œuvres sociales, Aides sociales : CAZENAVE Raymond, ORMIÈRES Jean, MESTRE Anne-Marie, GUIRAUD André, FARRÉ Aline.
Commission des Travaux, Voirie, Urbanisme : GAY Christian, VERDIER Serge, MESTRE Anne-Marie, DEUMIER Pierre, GUIRAUD André, ROBIN Jean, SERRES Olivier, FARRÉ Aline, IZARD Joseph.	Commission Communication, Bulletin Municipal, Education : PELLETIER Alain, VALETTE Jean-Pierre, VERDIER Serge, GAY Christian, FARRÉ Aline, CAUHOPÉ Marc.	Commission du Personnel : VALETTE Jean-Pierre, VERDIER Serge, GAY Christian, ROBIN Jean, IZARD Joseph, MESTRE Anne-Marie, DEUMIER Pierre, SERRES Olivier.

Les Comptes de 1999

Dépenses

Energie et fournitures.....	226 306 F
Travaux et assurances.....	155 354 F
Impôts et taxes.....	13 182 F
Rémunérations du personnel.....	986 256 F
Contingents et participations.....	671 986 F
Subventions aux associations.....	98 891 F
Subvention prix de l'eau.....	26 383 F
Frais de gestion générale.....	201 623 F
Frais financiers.....	124 109 F
Total fonctionnement.....	2 504 090 F
Travaux et acquisitions.....	2 054 770 F
Remboursement de Capital.....	279 009 F
Total investissement.....	2 333 780 F

Recettes

Atténuation de charges.....	98 850 F
Prestations.....	273 014 F
Impôts directs.....	1 748 783 F
Dotations de l'Etat.....	1 534 845 F
Autres produits et locations.....	43 513 F
Produits exceptionnels.....	335 866 F
Total fonctionnement.....	4 034 871 F
Subventions.....	318 010 F
Ventes.....	19 024 F
Emprunt.....	250 000 F
Total investissement.....	587 034 F

Les dépenses effectivement payées par la commune en 1999 se sont élevées à quatre millions huit cent mille francs dont pratiquement la moitié (48%) ont été consacrés à l'investissement. Cette somme importante a permis de mener à bien de nombreuses réalisations : voirie, constructions et aménagements détaillés plus loin dans ce bulletin. Des dépenses (trop élevées) ont servi à réparer des actes de vandalisme stupide souvent qualifiés à tort de "gratuits"!

Les dépenses de fonctionnement sont stabilisées au même niveau depuis quatre ans grâce à la diminution des frais financiers et la maîtrise des autres frais du fonctionnement quotidien. La subvention au Service de l'eau a été encore augmentée cette année pour assurer l'équilibre de ce budget (M 49) sans pénaliser l'usager.

Les recettes encaissées cette année prennent en compte une légère baisse des impôts directs compensée par l'augmentation

des dotations de l'Etat. Le financement de l'exercice, outre l'autofinancement, est également assuré par les subventions, l'indemnité d'assurance "maison des Jeunes" et le recours à un emprunt de deux cent cinquante mille francs.

La redevance Ordures Ménagères, facturée en deux semestres, ne correspond qu'à la moitié du coût réel payé par la commune au SICTOM de l'Ouest Audois, aussi tout continuera d'être mis en œuvre pour que chacun s'acquitte régulièrement de son montant.

Le Budget 1999 se voulait ambitieux et équilibré sans augmentation de la fiscalité. Ce pari est bien engagé même s'il reste encore beaucoup à faire. Le Département, la Région et l'Etat partenaires de nos réalisations seront bien sûr de nouveau sollicités, et leur concours précieux, sur les projets d'avenir comme continuer la traversée, aménager le cœur du village et développer les réseaux.

Travaux et Achats

Voirie

L'entretien des végétaux n'est pas à sous-estimer ni du point de vue esthétique, ni au plan de la sécurité. L'élagage ne peut se faire que par des professionnels. Ainsi la "toilette de printemps" a concerné 82 arbres centenaires qui, en rétrécissant la voie romaine, favorisent, à l'entrée de notre localité, le ralentissement des véhicules.

Coût : 34 612 F

Les artères nécessitent aussi une attention particulière, car pour diverses raisons elles subissent des dommages. Cette année, ce sont les chemins du Pountet et du Moulin Bas qui ont été pourvus d'un bon manteau de bitume.

Coût : 40 000 F

Il n'était pas facile de stationner dans les environs de l'école, si bien que régnait - les parents s'en rendaient bien compte souvent à leurs dépens - un certain désordre. Avec l'achat du terrain Subreville (au franc symbolique) et la réalisation d'un parking, l'anarchie a fait place à la citoyenneté.

Coût : 1 643 F

Mais - c'est une évidence - la plus grande réussite enregistrée est à mettre au crédit de l'aménagement de la traversée du village - entrée Est - qui est venue compléter le "tourne à gauche" des lotissements porte d'Autan et des Cyprès. Certes, le coup d'œil compense agréablement les perturbations dues aux travaux.

Coût : 1 019 025 F

Maison des Jeunes

L'ancienne Maison des Jeunes dite "Mille Clubs" ayant été ravagée par les flammes, il a fallu penser à en construire une autre. Il faut bien reconnaître que la nouvelle n'a rien de comparable à son aînée tant d'un point de vue dimensionnel qu'esthétique voire fonctionnel. Elle secondera avantageusement la salle polyvalente pour réunions ou petites manifestations. Ses abords doivent être aménagés.

Coût : 1 250 000 F

Rénovation du bureau de Poste

Le bureau de poste, qui boudait les artisans "chirurgiens en esthétique" depuis des lustres, s'est vu imposer un lifting. Par ailleurs, l'ancienne cabine téléphonique a été remise pour laisser la place à un bureau qui garantit toute discrétion dans les entretiens entre le receveur et les usagers.

Coût : 31 000 F

École

Une fois encore, s'est exprimé le souci de l'équipe municipale d'améliorer l'environnement des enfants dans le cadre du travail scolaire. Ainsi, du point des travaux, on peut dénombrer l'aménagement de la salle

de conférence en quatrième salle de classe, la modification du chauffage dans cette même salle, la réfection du sol pour la maternelle, la restauration de la toiture - première tranche (côté Est).

Coût : 298 834 F

Pour ce qui est des achats, tables et chaises, aspirateur, bancs et bac à livres ont complété le matériel et le mobilier.

Coût : 10 323 F

Mairie

Nous pouvons recenser l'achat de panneaux électro-thermiques, un réfrigérateur, un meuble, des téléphones mobiles et une tronçonneuse pour les employés, l'installation d'un chauffe-eau à la mairie et à Christol, l'installation du téléphone raccordé au réseau Numéris.

Coût : 36 503 F

Par ailleurs, l'informatique, moyen incontournable aujourd'hui du secrétariat, de la gestion et de la communication, nécessite une adaptation permanente.

Coût : 4 625 F

Enfin, la sécurité ne peut échapper au souci de tout administrateur. L'installation électrique des ateliers municipaux et l'appartement sis au-dessus de la salle de la Mairie a dû être revue.

Coût : 44 509 F

Divers

Nous pouvons ajouter l'achat de la maison Castelle (170 000 F), la vente du dépositaire communal (10 000 F) et l'installation d'un nouveau sis à l'entrée du cimetière neuf pour plus de commodités (24 000 F), l'achat de containers et leur installation sur plate-forme, la remise en état de la conduite de la source du Thou, le curage des fossés, chemin des Blandinières. Et **il serait vraiment maladroît d'occulter aux contribuables les dépenses qu'a dû engager la municipalité pour remettre en état ou renouveler tout ce qui a fait l'objet d'actes de vandalisme** : vasques et portes brisées, serrures forcées, portail volé, écusson du stade et descentes d'eau détériorées, arbres sectionnés, bris de vitres de cabines téléphoniques, vol des projecteurs de l'église etc.

Travaux en régie (effectués par les employés communaux)

Nous ne mettrons jamais suffisamment l'accent sur la tâche exécutée par nos employés communaux. Outre les différentes tâches que nous qualifierons d'ordinaires, ils ont montré qu'ils possédaient des qualités qu'apprécieraient des chefs d'entreprises. Ainsi l'aménagement du local technique à Christol, la confection de volets pour les écoles, voire de chariots, et surtout la création par transformation d'une quatrième salle de classe témoignent d'un goût et d'une adresse indiscutables.

Foot : un vibrant appel

Malgré le manque croissant de dirigeants et de joueurs au sein de l'A.S. Pexiora, nous rappelons à notre public que le club fonctionne toujours et évolue en deuxième division de district.

Les joueurs et les membres du bureau vous souhaitent une bonne année 2000 et vous encouragent à venir les soutenir le dimanche. L'entrée est gratuite pour tous.



Le calendrier des matches qui seront joués à Pexiora (début des rencontres fixé à 15 heures) est le suivant :

- 20 février : Pexiora - Sainte Eulalie
- 27 février : Pexiora - Fanjeaux
- 26 mars : Pexiora - Naurouze
- 30 avril : Pexiora - Saissac
- 21 mai : Pexiora - Villepinte

M.J.P. : dans l'attente d'un nouveau local.

Toujours aussi dynamiques, nos concitoyens ont montré beaucoup d'attachement à la vie associative de notre cité.

Malgré les inconvénients dus à l'absence d'un lieu approprié puisque la Maison des Jeunes, comme tout un chacun le sait, a été la proie des flammes, les activités proposées par la M.J.P. ont été aussi nombreuses en 1999 qu'en 1998. Aussi remercions-nous la municipalité d'avoir mis les locaux de la mairie à notre disposition pour assurer la continuité des ateliers.

Le nombre de nos gymnastes émérites s'est considérablement accru ; ils se retrouvent le lundi soir pour suivre les cours de remise en forme pour certains, pour d'autres de maintien, cours dispensés par Mme Sicre.

Les mardis et jeudis, dans le courant de l'après-midi, l'atelier-créations bat son plein, animé par nos deux artistes dévouées, Aline et Claudine.

Par ailleurs, depuis l'automne, une nouvelle activité a vu le jour... et ça MARCHE ! En effet tous les jeudis, à la fraîche, les "marathoniens" prennent le départ devant la poste à 9h30 afin de découvrir, chacun à son rythme, la campagne pexioranaise.

L'activité-danse du mercredi - après-midi qui était menée, au pas de charge - façon de parler - par notre gentille RABIA va devoir être arrêtée. L'animatrice ne peut plus se libérer pour des raisons professionnelles. Il n'y eut pas meilleure façon de la remercier qu'en lui dédiant, lors du goûter de l'Age d'Or du 18 décembre, et devant un public très attentionné, un ensemble de chorégraphies très rythmées.

Enfin diverses manifestations ont marqué l'année écoulée. Ainsi un après-midi dansant a eu lieu en mars, au cours duquel nous avons pu admirer les adeptes de la danse de salon de Castelnaudary. Nos jeunes, de leur côté, ont participé en grand nombre à la sortie-patinoire et attendent avec impatience la prochaine excursion. L'atelier-créations a organisé une visite à Argelès en juin, lors d'une exposition remarquable de "points de croix". Le 3 octobre, le repas organisé pour les adhérents de "l'Age d'Or" a connu, à l'instar du précédent, un vif succès. Enfin, une tradition dans nos contrées méridionales à l'approche et lors des fêtes de fin d'année, le



sociative

loto de novembre a réuni dans la salle polyvalente un grand nombre de Pexioranais. Comme elle avait débuté par le gâteau des rois, l'année fut clôturée autour d'une bonne table : chacune a tenu à faire apprécier à sa juste mesure sa spécialité culinaire.

Nous attendons avec impatience l'inauguration de la nouvelle Maison des Jeunes qui participera, sans nul doute, à l'essor de l'association au cours de l'an 2000.



Comité des Fêtes : un bouquet d'activités

Le Comité des Fêtes vous présente le programme depuis l'assemblée générale du mois de Novembre 98.

Nous avons organisé 5 lotos, les:

- 6 et 24 Décembre
- 17 Janvier
- 31 Octobre
- 21 Novembre

La fête Saint Blaise s'est déroulée sur 3 Jours les 5, 6 et 7 Février :

- Le Vendredi repas-cassoulet où la participation n'était pas des plus grandes. L'animation avec DISCO PLUS a été un succès.

- Le Samedi, ROXUD avec sa nouvelle formation a satisfait par sa prestation.

- Le Dimanche, l'orchestre MIDI AMBIANCE MUSETTE nous a accompagné lors du tour de table. Nous remercions la population pour le très bon accueil qu'elle nous a réservé. La salle des fêtes était trop petite lors du thé dansant de l'après-midi.



La fête du mois d'Août a eu lieu les 17, 28, 29 et 30 Août :

- Le Vendredi 27 la paella préparée par la S.A. ROMAND SALETTE a connu une grande participation avec près de 200 convives. La partie musicale a été assurée par RAY MERENGUE "BLACK'N WHITE".

- Le Samedi l'orchestre ROXUD a tenu la piste pleine toute la soirée.

- Le Dimanche l'apéritif concert devant le café a été animé par la Péna "LOS MACHITOS". L'après-midi un public fourni et intéressé a suivi la démonstration de dressage de chiens: "HALT'O CROC" de Castelnaudary. Puis on se retrouva à la salle des fêtes pour assister au spectacle "Un siècle de musique" proposé par la formation LIVERPOOL. Un très beau feu d'artifice illumina le stade. La partie dansante et attractive enchantait le grand public.

- Le Lundi après-midi fut consacré à la piste aux espoirs avec de très bons candidats. Jean ORMIÈRES nous offrit un bouquet d'opérettes à l'heure de l'apéritif. En soirée JOEL LEAD clôtura la fête.

Grande fête foraine, moins bruyante. Les vendredis de Saint Blaise et d'Août, la buvette a été cédée au café, comme convenu dans la convention.

Le Comité remercie Madame Le Maire et son conseil municipal pour leur participation ainsi que les employés pour leur dévouement.

Composition du bureau :

Voici la composition du bureau qui tâchera de maintenir, voire d'accroître la dynamique de notre localité :

Présidente d'honneur : Danièle RIVALS

Présidente active : Josette GARRIGUES

Secrétaire : Véronique GUIRAUD

Trésorier : Jean-Marie LOPEZ

Trésorière adjointe : Violette BERET,

Membres : Raymond CAZENAVE,

Rosa-Maria CAZENAVE, Edouard COURTHIEU, Pierre BOYER, Marius CAMPASI, Francis GAYRAL, Pierre GUIRAUD, Bernard BÉRET, Christian FARRÉ, Aline FARRÉ, Robert GARRIGUES, Christine COURTIEL, Fabrice AUGÉ, Jean-Louis AUGÉ, Damien BRAULIO, Cédric BRAULIO.

Les Anciens Combattants dans la stricte tradition

Aux côtés des anciens combattants de toutes les guerres, de nombreux concitoyens ont l'habitude de participer aux cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre ; ces dates voient se rassembler, dans le souvenir et le recueillement, les différentes générations qui manifestent par leur présence, tant lors de la cérémonie religieuse qu'au monument aux morts, le souhait que les sacrifices de nos aînés ne sombrent pas dans l'oubli. Ainsi, les enfants des écoles, toujours aussi nombreux, accompagnés de leurs enseignantes, ont montré, en déposant leurs bouquets, la reconnaissance et la fidélité envers ceux qui ont fait don de leur vie pour la France.



Un dépôt de gerbes au monument aux morts a marqué la commémoration du 8 mai. Le 11 novembre, par ailleurs, dépôt de gerbe et remise de la croix du combattant à Jean-Jacques CAPART, porte-drapeau de l'amicale des anciens combattants de Pexiora. Ces cérémonies au monument aux morts ont été rehaussées par une haie d'honneur constituée de légionnaires du quartier Danjou ainsi que par la présence de la gendarmerie de Castelnaudary. Elles ont été suivies d'un vin d'honneur à la mairie.

Les lièvres ont posé un lapin aux chasseurs !

La saison 1999-2000 vient de s'achever avec un arrière-goût d'amertume. En effet les chasseurs ont constaté un nombre congru de lièvres sur le territoire, victimes d'une terrible maladie qui les a foudroyés aussi rapidement qu'un coup de fusil ; d'après les vétérinaires, c'est une hépatite virale qui les a anéantis. Ainsi a-t-il fallu anticiper la fermeture.

Pour ce qui est du lapin, il n'a guère connu la gibecière.

En revanche les perdreaux sont légion, car nous procédons à des lâchers.

Nous avons également dispersé dans la nature quelques faisans, occasion de nous réunir et de faire quelques casse-croûte.

Nous espérons tous que la saison prochaine soit plus fertile, car le gibier semble se faire de plus en plus rare. C'est le vœu le plus cher pour l'an 2000 !

A.S. Pétanque : ça roule !!

A propos ! connaissez-vous l'origine de notre sport ? La pétanque est née à La Ciotat et tire son nom du provençal "pieds tanqués" qui se traduit par "pieds joints et touchant le sol". Cette précision apportée, cette discipline connaît un véritable succès : particulièrement pendant les vacances, petits et grands, quel que soit le sexe, taquinent le cochonnet. Si elle constitue, périodiquement, un divertissement familial et amical, elle a aussi ses inconditionnels qui lui consacrent une bonne partie du temps libre et rivalisent au plus haut niveau sous forme de concours. Ainsi, dans notre localité deux concours officiels sont organisés en juillet et en août, dans le cadre de la fête locale. Par ailleurs des concours locaux permettent aux aficionados de se rencontrer chaque vendredi des mois d'été.



Respectez l'environnement

Je trie, tu tries, il trie...
nous recyclons

La commune de PEXIORA adhère au SICTOM de l'Ouest Audois qui est chargé de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Afin de rendre plus efficace l'élimination de nos déchets et d'en maîtriser le coût, deux dispositions visant à favoriser le tri sélectif ont été mises en place : il s'agit de l'espace écologique de CASTELNAUDARY et de la collecte sélective bientôt opérationnelle.

1) L'espace écologique :

Il est situé chemin de Président à CASTELNAUDARY et ouvert du lundi au samedi. Vous devez y déposer tous les types de déchets (pneus, gravats, batteries, papiers, métaux, déchets verts, encombrants).

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS TÉL : 04.68.23.57.95.

2) La collecte sélective des recyclables :

La nécessité de diminuer les ordures à mettre en décharge doit mener chacun de nous à trier nos déchets.

L'opération de collecte sélective des recyclables propres et secs (emballages ménagers) débutera sur le territoire du SICTOM de l'Ouest Audois le 1^{er} juillet 2000, la commune de PEXIORA est donc concernée.

Pour réaliser ce tri sélectif, le SICTOM de l'Ouest Audois fournira à chaque famille de PEXIORA une caisse jaune de 70 litres où les habitants pourront mettre à l'intérieur :

Plastiques : Bouteilles transparentes d'eau, de jus de fruit, de lessive, de nettoyants ménagers, bouteilles de lait et de soupe.

Métal : Boîtes de conserves, boîtes de boissons, bidons, (sauf huile alimentaire), barquettes en aluminium.

Cartonnettes, journaux, magazines, briques : Briques alimentaires (lait, jus de fruits, tétra-pak), boîtes et emballages en carton, journaux, prospectus, magazines, petits cartons d'emballage.

Verres (sans bouchon, ni capsule, ni couvercle) : Bouteilles, bocaux, pots en verre.

Ces emballages devront être vides et propres pour être recyclés :

Les habitants devront mettre cette caisse dans la rue juste avant le passage du camion. Cette caisse sera relevée une fois par semaine.

Tous les déchets qui ne pourront pas être mis dans cette caisse seront déposés dans les conteneurs à ordures ménagères habituels. Les ordures ménagères seront collectées suivant un rythme à établir.

Le système de conteneurs à verre sera conservé dans un premier temps. Lors de la remise de caissettes aux habitants un guide de tri avec tous les renseignements utiles sera distribué.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Monsieur Stéphane MARTY, ambassadeur du tri au SICTOM de l'Ouest Audois, au

Tél. : 04.68.23.69.17.

Service des ordures

Il est rappelé que les dépôts sauvages en bordure des rues sont strictement prohibés (Arrêté Municipal du 05 Juillet 1991) et que la propreté de la commune est l'affaire de tous.

Les journaux et magazines devront toujours être apportés à la Mairie et rangés dans le local situé sous le préau. Les cartons pliés, débarrassés de leurs agrafes et ficelés en paquet, peuvent y être également déposés.

Pour ce qui est des "ENCOMBRANTS", il suffit de prendre contact avec la Mairie.

Pour remédier aux abus, dépôts sauvages et désordres constatés, il a été décidé de surveiller et de réglementer l'accès à la décharge municipale. Celle-ci sera ouverte seulement

chaque lundi et chaque vendredi de 8 h à 18 h.

Nous vous rappelons que les monstres tels téléviseurs, machines à laver, réfrigérateurs, poêles peuvent être enlevés par Emmaüs en appelant le 04 68 23 44 60. Les gravats et démolitions ne sont plus acceptés. Ils doivent être transportés à la décharge cantonale d'Alzonne.

Stationnement

Tout stationnement entravant la circulation dans les rues du coeur du village est strictement interdit. Il est impératif de laisser la voie libre en cas d'urgence. Il est également interdit de stationner sur les trottoirs réservés aux piétons.

Chiens

Un certain nombre de chiens errent à travers les artères de notre cité. Nous attirons l'attention des propriétaires sur leur responsabilité et leur demandons d'être plus disciplinés.

Bruits

Enfin nous invitons nos compatriotes à respecter autrui en évitant toutes sortes de nuisance, en particulier les bruits. En ce qui concerne ces derniers, une réglementation existe. L'article 26 de la Loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 a inclus dans les pouvoirs de police générale des Maires le soin de prévenir et de réprimer les bruits de voisinage. Il est donc possible de prendre des arrêtés municipaux de lutte contre le bruit, de caractère général ou individuel. Il y va de l'intérêt de tous ! Nous en appelons à votre civisme.

Petite Histoire de Pexiora

Où il est question
de four banal,
de réservoir communal,
de creux à fumier
et de place Publique.

L'idée de création d'une place publique à PEXIORA apparaît pour la première fois lors de la session extraordinaire du conseil municipal du 25 Octobre 1885. L'affermage du four banal ne rapportant presque plus rien à la commune il est envisagé de le démolir pour, soit ériger à sa place un réservoir dont la commune a besoin pour "faire venir l'eau à PEXIORA", soit créer sur cet emplacement une place publique dont le fermage serait d'un plus grand revenu que ne l'a été celui du four à cuire le pain.

Le 30 août 1886, Monsieur ESCUDIER, maire, donne lecture du rapport de "Messieurs Les Ingénieurs en Chef de Paris" par lequel ils déclarent que le bassin pour la distribution de l'eau n'est pas bien placé en le construisant à côté de l'église". Par ces motifs Monsieur le maire propose à l'Assemblée communale de construire le dit réservoir dans le local du four à pain qui, d'après l'avis de M. l'Architecte, "est le lieu le plus convenable de la commune, étant au beau milieu du village, à l'endroit le plus éminent de la localité".

Le 14 Septembre de la même année, une enquête publique n'attire aucune réclamation et le conseil municipal, ouï l'exposé de M. ESCUDIER "considère l'abstention des habitants comme une approbation unanime" et délibère que "le dit réservoir destiné à alimenter les fontaines publiques se construira dans le local du four communal".

Le 30 Juin 1890, Monsieur Le Maire, Antoine BARRAL, sur la proposition de M. Antoine MISSE, conseiller municipal, attire l'attention de l'Assemblée communale sur l'opportunité d'acquérir deux lopins de terrain appartenant à MM. Jean-Paul SABATHE et François JEAN, situés à côté de l'emplacement de l'an-

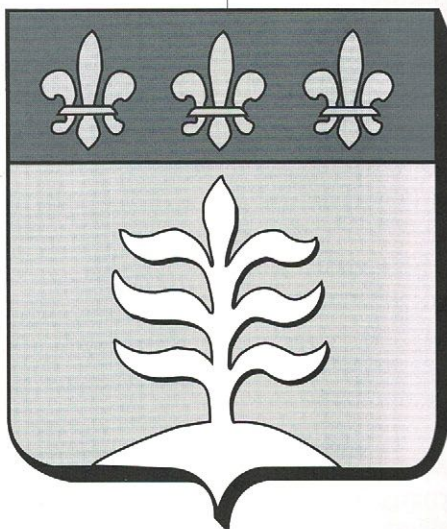
ancien four communal et servant de creux à fumier. Par leur acquisition on pourrait continuer l'œuvre de la municipalité précédente qui a fait démolir le four communal à l'emplacement duquel, encore très exigü, on ajouterait ces deux parcelles de terrain qui permettraient de créer une petite place où se mettraient les marchands de toute nature qui viennent vendre dans notre village qui en est complètement privé. Cette acquisition aurait encore un autre avantage "celui de sortir ces deux creux à fumier de dedans l'intérieur du village qui en est la partie la plus fréquentée".

Le 8 Juin 1891 une enquête publique de commodo et incommodo conduite par M. SABLAYROLLES, instituteur public puis par M. ESCUDIER Simon et enfin par M. SABATHE Paul n'ayant rien donné, il est décidé de procéder à cette acquisition par le "moyen d'expropriation pour cause d'utilité publique".

Le 20 Juin 1892 la procédure est engagée. Et on n'entend plus parler de ce projet jusqu'au 25 Août 1901 où le maire, M. BONNET Jean, expose à l'assemblée communale "Depuis longtemps déjà, il est question d'établir dans l'intérieur de la localité une place publique où les vendeurs pourraient étaler leurs marchandises... Or il existe au milieu de la localité un lopin de terre communal, contigu à l'emplacement du réservoir d'eau et provenant l'un et l'autre de la démolition de l'ancien four banal et de ses dépendances. Quand les finances de la commune le permettront, il pourra être procédé à la translation du dit réservoir extra muros à deux fins, à savoir éviter l'infiltration de

l'eau dans les maisons, comme cela a lieu actuellement, convertir l'emplacement du dit réservoir en esplanade, agrandir ainsi le susdit lopin de terre et le faire aboutir à une rue du côté du Levant.

En outre il existe au couchant de ce terrain deux lopins de terre appartenant l'un à Robert SABATHE (section E n° 120 du plan cadastral, d'une contenance de vingt-deux mètres carrés), l'autre aux héritiers de François Jean, épicier, (Section E n° 121 contenance 21 m²) servant tous deux de creux à fumier, de sorte que le terrain communal est actuellement enclavé entre le réservoir et les creux à fumier et partant complètement inutilisable. Or les creux à fumier, quoique entourés de murs, servent de latrines et de



ra

dépotoirs à tout un quartier populeux du village, c'est dire que les miasmes qui s'en dégagent n'ont rien d'hygiéniques ; le quartier est rendu insalubre, surtout par les grandes chaleurs.

Pour tous ces motifs réunis vous m'avez donné verbalement dans plusieurs sessions, mandat de traiter gré à gré et au mieux des intérêts de la commune l'achat des susdits creux à fumier. Je vous fais connaissance que les prétentions des propriétaires sont exorbitantes et qu'il ne saurait être question de continuer les pourparlers. En conséquence je remets au conseil le soin d'acquérir ces immeubles par la voie qu'il jugera convenable pour les convertir en place publique".

La conclusion de cette longue affaire sera effective le 28 Février 1902 après dix sept années de palabres et de tractations lors d'une séance du Conseil Municipal dont voici la transcription intégrale.

L'an mil neuf cent deux, le vingt-huit du mois de Février, le Conseil municipal de la Commune de PEXIORA, est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, au nombre de onze, en session ordinaire, sous la présidence de M. BONNET Jean, maire, en suite de la convocation faite par lui-même, maire de ladite commune, le vingt-quatre de ce mois.

Présents : MM. BONNET, SIRVEN, BÉNAZET, AJAC, SABATIÉ, FAURE Louis, FAURE Raymond, JEAN François, GUILHEM, SABATHE, CASTEL.

M. le Président expose que dans le projet d'acquisition des deux creux à fumier pour l'établissement d'une place publique, les héritiers JEAN François qui n'avaient pas consenti à la vente, ont signé collectivement une promesse de vente aux conditions établies par l'architecte municipal.

Le Conseil municipal, considérant que le prix demandé par les héritiers JEAN n'a rien d'exagéré et est établi sur la même base que pour l'immeuble de SABATHE Jean-Robert, considérant que la promesse de vente de tous les propriétaires rend la procédure d'expropriation inutile et par suite, inutile aussi la déclaration d'utilité publique, demandée par délibération du 25 Août 1901 :

déclare accepter la promesse de vente des héritiers



JEAN François en même temps que celle de SABATHE Jean-Robert qui est inférieure,

renonce à poursuivre l'acquisition des dits creux à fumier par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique,

prie l'administration supérieure, les ressources étant déjà votées, de donner à cette affaire toute la diligence possible afin que, dans un but d'assainissement, les deux creux à fumier puissent être démolis avant les grandes chaleurs.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont les membres présents soussigné.

On reparle de la place publique dans la séance du 07 Mai 1922 au cours de laquelle le maire de l'époque Monsieur BÉNAZET Raymond expose au Conseil Municipal "que la Place de la Liberté, en plein centre de l'agglomération, est dans un état peu convenable, que les forains et étalagistes sont obligés de monter leurs installations sur la traversée du village, ce qui souvent gêne la circulation, qu'il y aurait lieu, pour l'agrément du coin et son embellissement, de garnir le sol d'une couche cimentée d'environ 10 centimètres et de remettre en place les bancs de pierre qui garnissent le pourtour. Ces réparations devant entraîner une dépense d'environ 4000 francs, il prie le Conseil de vouloir bien se prononcer sur cette mesure et, dans l'affirmative, de bien vouloir voter les fonds nécessaires pour y faire face".

Le Conseil unanime approuve cette requête, vote pour cette dépense la somme de 4000 francs qui sera prise sur l'excédent des recettes du budget 1921 et portée sur le chapitre additionnel du budget de l'exercice 1922, et prie l'administration supérieure de vouloir bien approuver la présente délibération.

Du Côté des Petits Pupitres

Le mot de la Directrice

Peu de changements concernant le fonctionnement de l'école : Les horaires correspondant mieux aux rythmes de l'enfant ont été maintenus : 9 h - 12 h ; 13 h 30 - 16 h 30. La semaine scolaire fonctionne toujours sur quatre jours.



Quelques modifications au niveau de l'équipe enseignante :

- Mademoiselle BRICHE remplaçant Madame CIPRIAN a la charge de 24 petites et moyennes sections de maternelle ;
- Mademoiselle MAILHO reprend la classe de Madame ZAPPALORTO et s'occupe de 22 GS et CP ;
- Mademoiselle MAZURIÉ dirige la classe des CE1 et CE2 qui comporte 21 élèves ;
- Madame DENAT, conserve la classe des CM1 et CM2 dont l'effectif est de 16 élèves. Actuellement en congé-maternité, suite à la naissance de Charlie le 19 novembre 1999, elle est remplacée par Madame HADDJERI-REBIBO.

Comme l'an passé, les enfants ont la chance de bénéficier de l'expérience et de la connaissance d'intervenants extérieurs en éducation physique, anglais et musique.

L'éducation physique est enseignée par Monsieur COMBES, le mardi matin pour les classes de GS-CP, CE1-CE2, CM1-CM2.

L'anglais, dispensé par Monsieur SMITH deux fois par semaine, s'adresse aux CM1-CM2.

Monsieur CIPRIAN intervient pour les cours de musique une fois tous les quinze jours dans les classes de C.E. et C.M.

Le projet d'école, ciblé sur l'alimentation, a permis d'organiser la semaine du goût à la cantine, ainsi qu'une "exposition qui se mange" le 21 décembre, à la salle polyvalente. Les élèves et leurs enseignantes espèrent que cette manifestation a été appréciée.

D'autres projets verront le jour durant le reste de l'année scolaire (semaine du petit déjeuner, spectacle de fin d'année...).

Les élèves de C.M.1 et de C.M.2, avec Madame HADDJERI-REBIBO, ont participé à une classe-livres à Montolieu du 22 au 26 novembre. Ils y ont élaboré un recueil de poésies.

J'adresse enfin mes remerciements à la municipalité, au personnel communal qui contribue beaucoup au bon fonctionnement de l'école, aux parents d'élèves qui participent activement, ainsi qu'aux personnes assurant la restauration à l'école.

A tous, merci, et que nos efforts réunis permettent aux enfants de s'épanouir à l'école de Pexiora. Et surtout, au nom de l'équipe enseignante, meilleurs vœux de joie, bonheur et réussite à tous pour cette année.





Remise du chèque de 1 500 F, prélevé sur les bénéfices d'un loto organisé par l'Association des Parents d'Elèves, au Délégué Départemental de la Croix Rouge, en faveur des enfants du Kosovo.

Association des parents d'élèves

Durant cette année scolaire 1998-1999, nous avons poursuivi dans le même sens notre action de bénévolat : animer l'école et le village, engranger suffisamment d'argent pour assurer les divers besoins de nos écoliers.

Comme chaque année, le thé dansant du 29/11/1998, avec les Compagnons a obtenu son succès habituel. Ce fut ensuite le loto du 13/12/1998 qui a fait salle comble, nous laissant le confortable bénéfice de 15 325 F. Nous avons innové le 14/01/1999 avec le loto gratuit réservé aux enfants des écoles de Pexiora et doté de 5 000 F de cadeaux.

Ensuite ce fut le Loto de la St Valentin le 14/02/1999 qui nous a permis de récolter 9900 F.

En dernier lieu, pour la 4^{ème} fois, l'exposition "la passion aux bouts des doigts" a occupé le week-end du 8 et 9 mai 1999. Son vernissage, le samedi soir à 18 h, a rassemblé une grande partie des habitants du village autour des personnalités du Lauragais.

Toutefois, si nous avons bien rempli le bas de laine de l'Association nous avons bien dépensé aussi : jeux de cours, jeux de garderie, livres, voyages scolaires, fête de fin d'année et divers, pour une somme de 30 000 F. Si nous avons gâté nos enfants, nous n'avons pas oublié pour autant que la solidarité n'est pas un vain mot. C'est ainsi que nous avons participé au Téléthon du 4/12/1998 et nous avons aidé par l'intermédiaire de la Croix Rouge les enfants du Kosovo.

L'année scolaire 1999 s'est clôturée par un apéritif à l'occasion du départ de Madame Ciprian, directrice, et de Madame Zappalorto (G.S et C.P) qui ont reçu de notre part un cadeau, souvenir de leurs années de travail auprès de nos enfants. Nous leur avons souhaité bonne route pour la suite de leur carrière.

En conclusion, une année fructueuse pour l'Association qui va essayer de passer le cap de l'an 2000 dans d'aussi bonnes conditions.

La cantine une association qui se porte bien

Avec un millier de repas servis aux enfants cette dernière année scolaire, la fréquentation de notre structure est en constante augmentation. Ceci n'est pas le fruit du hasard mais le résultat d'un travail de qualité fourni par les deux efficaces personnes qui œuvrent à son bon fonctionnement. Notre volonté est de maintenir ce service de qualité tout en contenant un prix de revient raisonnable qui permet une participation par enfant modérée. Il est

d'ailleurs important de signaler que le prix qui est à l'heure actuelle de quatorze Francs est inchangé depuis plusieurs années. Nous tenons en outre à remercier la municipalité qui contribue par une subvention importante à l'équilibre de notre budget.



Cette année a été marquée par le départ de plusieurs membres du bureau et en particulier de M. Pelletier qui avait exercé le poste de trésorier avant de devenir notre président depuis ces dernières années. Un nouveau bureau vient d'être élu lors de la dernière assemblée générale. C'est un changement dans la continuité car la nouvelle équipe compte bien s'inscrire dans la même voie pour la satisfaction du plus grand nombre. Nous sommes à votre écoute pour de nouvelles suggestions aptes à améliorer notre service rendu.

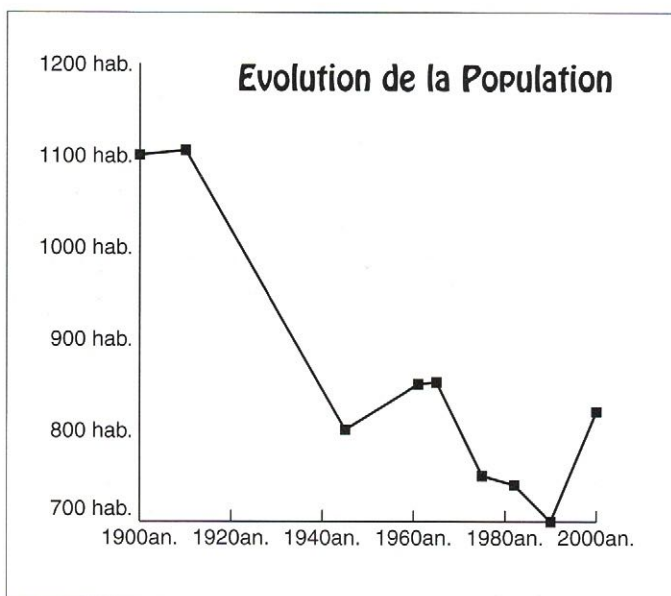
Nous informons les personnes de l'Age d'Or qu'elles peuvent toujours bénéficier de nos repas à retirer dans nos locaux, pour un tarif de vingt francs.

Evénements Marquants

Recensement - Population et Activités

Le chiffre officiel communiqué par les services de l'I.N.S.E.E. attribue 823 habitants à notre commune, ce qui représente une augmentation significative de 110 âmes par rapport au précédent comptage de 1990 qui descendait à 713, le chiffre le plus bas depuis le début du siècle. Si nous reprenons quelques recensements du XX^{ème} siècle, nous notons 1101 habitants en 1901, 1108 en 1912, 1113 en 1935. La stabilité paraît s'être installée. Et puis, à partir des années quarante c'est la dégringolade : 801 en 1946, 849 en 1962, 755 en 1975 pour arriver à 713 en 1990.

La courbe reprend de l'altitude. Est-ce dû à l'arrivée des militaires, marins à la Lauzette, légionnaires à CASTELNAUDARY, à un retour à la terre non pour la travailler mais pour la tranquillité encore assurée dans un milieu rural, à l'attrait du climat de notre région, à la montée du chômage qui fait abandonner la vie en ville au profit de la campagne pour des raisons financières souvent invoquées - loyers moins élevés, terrains moins chers, impôts locaux inférieurs ?



Toutes ces motivations ou raisons peuvent être acceptées. Toutefois si l'on se reporte à la vie en milieu rural, côté activité, artisanat, commerce, il faut bien nuancer notre optimisme. Aujourd'hui à PEXIORA les activités se résument à la présence de 5 entreprises de transport, 2 artisans plombiers, un volailler, un boulanger, une coiffeuse, un café-bar, une supérette

alimentation-tabac-journaux, une infirmière, un taxi, ce qui est bien peu par rapport à la situation relevée en 1954 qui comptabilisait alors (et ce n'est pas un inventaire à la Prévert) pour les artisans : 2 forgerons, 1 charron, 2 mécaniciens, 1 cordonnier, 1 plombier, 2 menuisiers, 2 coiffeurs ; pour les commerçants : 5 épiciers, 2 cafés, 3 coquetiers, 1 primeur, 1 marchand réparateur de cycles, 2 bouchers, 2 fromagers, 1 boulanger, 1 chiffonnier, 3 entreprises de battages et de labours, 1 distillateur, une douzaine de fourragers transporteurs et peut-être aussi quelques oublis. Un examen rapide de ces deux époques confirme la situation et l'évolution relevées dans la plus grande partie du pays la disparition des commerces de proximité, des entreprises, bientôt des services privés et publics en milieu rural, et leur déplacement vers les banlieues des villes obligeant les habitants de nos campagnes à des déplacements incessants pour subvenir à leurs besoins dans tous les domaines de la vie actuelle.

Incivilités et vandalisme

Il faut bien en parler. Chaque année, au village, nous sont signalés des actes que l'on peut qualifier d'incivilités mais qui n'en restent pas moins, pour toute personne sensée, des manifestations d'un vandalisme souvent gratuit, parfois vindicatif, quelquefois intéressé.

Un triste inventaire, non exhaustif, en relève l'accumulation et la répétition. En 1999 ont été constatés la destruction, pour la 2^{ème} année consécutive d'une plantation de 61 sapinettes Chemin de la Croix de Pierre, les vols et dégradations de plantes à l'entrée du village côté BRAM, le bris de bacs à fleurs et de pots dans le village, le bris de descentes d'eau, de vitres aux bâtiments communaux et à la cabine téléphonique, l'apparition de tags, la destruction continue des portes et des serrures des installations au stade, le vol même du portail en fer du même stade côté impasse de Sicard, le vol de 5 projecteurs à l'église, des dégradations gratuites et imbéciles sur le chantier de la traversée du village.

Tous ces actes répréhensibles ont un coût pour la communauté. Un coût financier pour pourvoir au remplacement du matériel volé, brisé. Un coût en heures de travail pour les employés communaux occupés à en faire disparaître ou à en réparer les conséquences. L'argent et le temps dépensés et consacrés sur ce chapitre viennent en déduction des améliorations de notre cadre de vie. C'est regrettable mais il faut que chacun en prenne conscience, les auteurs comme les victimes. Et ce n'est qu'en en parlant que l'on arrivera peut-être à exorciser ces comportements nocifs.

Le plan d'occupation des sols

C'est la loi d'octobre 1983 qui a transféré aux communes certaines compétences en matière d'urbanisme et notamment pour l'élaboration du document de base : **Le Plan d'Occupation des Sols (POS)**. Le POS fixe les droits d'utilisation de chaque terrain, il définit les règles concernant le droit d'implanter des constructions, leur destination et leur nature. Plusieurs zones sont ainsi définies (UC-NA-NB-NC-ND) pour organiser les zones urbanisables de la commune.

Ce document est tenu à la disposition du public, il est opposable à tous et chacun doit en respecter les prescriptions. Dans les procédures de demande de permis de construire, les services de l'Etat instruisent les dossiers et vérifient le respect des règles d'urbanisme édictées dans le POS, ce qui permet ensuite au maire de délivrer le permis de construire.

Le POS en vigueur à Pexiora a été approuvé en 1990 et depuis dix ans la physionomie du village a changé. De nombreuses maisons sont venues occuper les espaces constructibles, la population a augmenté et de nouveaux équipements ont été mis en place.

Maints candidats à la construction nous interrogent souvent sur la disponibilité de terrains pour s'établir dans notre commune. Le Conseil Municipal soucieux du développement de Pexiora a donc décidé d'étudier une modification du POS avec le concours des services de l'Etat.

Cette procédure permet d'apporter quelques modifications au plan existant sans toutefois le bouleverser. Le Conseil Municipal proposera donc des aménagements nouveaux afin de favoriser et maîtriser l'urbanisation dans des secteurs non encore aménagés mais facilement raccordables aux réseaux nécessaires à toute nouvelle construction.

Le projet de modification du POS sera bien sûr proposé au public lors d'une enquête et approuvé ensuite par le Conseil Municipal, c'est alors que ses nouvelles dispositions s'appliqueront à tous.

Construire oui, mais pas n'importe quoi, n'importe où, ni n'importe comment. C'est notre volonté pour accueillir dans les meilleures conditions ceux qui souhaitent faire de Pexiora leur port d'attache.

Où vont nos eaux usées ?

Lors de la mise en service de ce réseau d'assainissement, au cours des années cinquante, aucune obligation de raccordement n'était imposée. Aujourd'hui, lors des interventions sur le dit réseau il a été constaté que souvent les eaux usées s'en allaient dans le réseau pluvial et inversement les eaux pluviales dans le réseau eaux usées. Il a également été constaté que, dans le village ancien, certains usagers évacuaient leurs eaux usées et pluviales dans des égouts anciens, antérieurs aux réseaux créés. Ces anciens égouts, faits de dalles de pierres, couraient autour des anciennes murailles et fossés du village. Aujourd'hui, ces égouts dits "napoléoniens" ne sont plus accessibles ; des remises, des maisons mêmes ont été bâties au-dessus et il n'est plus possible d'y effectuer des interventions.

Pour connaître la situation exacte de ces différents réseaux la commune a entrepris depuis décembre dernier l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement. Un bureau d'étude a été spécialement chargé de cette étude qui doit se dérouler sur douze mois environ. De nombreux foyers ont déjà reçu la visite d'un technicien, accompagné d'un employé municipal, chargé de noter la destination des eaux usées et pluviales de chaque maison ou bâtiment. Chaque écart sera également visité, l'assainissement autonome (fosse septique) faisant aussi partie de cette étude.

Tout ce travail, dont la facture importante est subventionnée à hauteur de 60 % par l'Agence de l'eau et à hauteur de 20 % par le Département permettra d'avoir une connaissance beaucoup plus approfondie de tous ces réseaux qui aboutissent, toutes eaux confondues parfois, à une station d'épuration qui est beaucoup trop sollicitée en période pluvieuse. L'objectif de ce schéma directeur est aussi de connaître les possibilités d'extension de ce réseau dans les zones non encore desservies.

C'est dire combien ces résultats sont importants pour améliorer le confort et la salubrité de tous, pour prévoir les zones constructibles futures. Aussi nous vous demandons de bien vouloir accueillir et renseigner le plus agréablement et exactement possible les personnes chargées de ce travail délicat.

Des compatriotes récompensés



Départ à la retraite de Rouzés Jackie

Après 26 ans 1/2 de services effectués au sein de la commune de Pexiora en qualité d'agent technique qualifié, Rouzés Jackie a fait valoir ses droits à la retraite.

En cet honneur, Madame le Maire a organisé une réception, à la Mairie le 19 mars 1999 en présence des membres du Conseil Municipal, de ses collègues et de sa famille.

L'an dernier, comme le précédent d'ailleurs, plusieurs de nos compatriotes ont été honorés à titres divers. C'est ainsi que, profitant du traditionnel échange de vœux, Madame RIVALS, en tant que maire, remit à Gilbert VARILLES, employé de mairie depuis le 1^{er} Janvier 81, la médaille départementale et communale. Par ailleurs, Monsieur Joulia, au titre de président des Anciens Combattants, lors des cérémonies du 11 novembre, gratifia le porte-drapeau, Jean-Jacques CAPART, de la Croix de Combattant. Nos félicitations aux récipiendaires !



Séances du Conseil Municipal et Principales Délibérations :

12 mars 1999 : Vote du Compte administratif 1998 de la commune et budget annexe de l'eau potable et assainissement - Rétrocession d'un terrain en bordure de la R.D.33 - Heures complémentaires au poste d'agent d'entretien - Désignation du représentant de la commune au sein de l'Association ADATEL - Demande de Concours à la DDE pour une mission de maîtrise d'œuvre (Etude et Travaux) de la traversée du village - Programme quinquennal en faveur de la sécurité dans les établissements scolaires premier degré - Reconstruction de la Maison des Jeunes désignation d'un coordonnateur (Sécurité-protection-santé) - Mise en recouvrement de la contribution au Sictom de l'Ouest Audois.

16 avril 1999 : Vote du Budget primitif 99 de la commune et des budgets annexes - vote des taux d'imposition - surtaxes communales eau potable et assainissement - Mise en recouvrement de la contribution communale au syndicat intercommunal pour l'Aménagement hydraulique du Bassin du Fresquel et du SARPOS - Tarifs relatifs à l'utilisation du Foyer Socio-Culturel et Sportif.

4 juin 1999 : Reconstruction de la Maison des Jeunes désignation des entreprises - R.D.33 Aménagement de la traverse désignation des entreprises - Participation financière aux investissements des Collèges - Contrat à durée déterminée pour un emploi d'agent d'entretien.

9 juillet 1999 : Mise en conformité des locaux de l'école maternelle - Consolidation du préau de l'école maternelle et réfection des toitures - Plan départemental de desserte gazière - Heures complémentaires pour le poste d'agent d'entretien.

18 septembre 1999 : Indemnité de Conseil au Receveur Municipal - Electrification rurale : programme FACE 1999 Tranche C - Décision concernant la vente du dépositaire communal implanté dans le vieux cimetière - Achat impasse "Christol" - Demande de subvention régionale pour l'Aménagement du cœur du village ainsi que pour la restauration du mur de soutien de l'ancien cimetière désaffecté.

29 octobre 1999 : Vente du dépositaire communal implanté dans le vieux cimetière.

3 décembre 1999 : Procédure dite de "Débit d'office" Prêts Crédit Agricole - Réalisation d'un prêt auprès de la Caisse d'Epargne - Signature d'un avenant pour le marché sur la traverse du village - Demande de subvention au titre de la D.G.E. pour le remplacement des échelles au réservoir d'eau potable ainsi que pour la réfection du chemin du Thou - Demande de subvention pour restaurer le mur du cimetière vieux - Convention avec la DDA et FRANCE TELECOM pour les travaux FACE de la Route de Lasbordes - Virements de crédits.

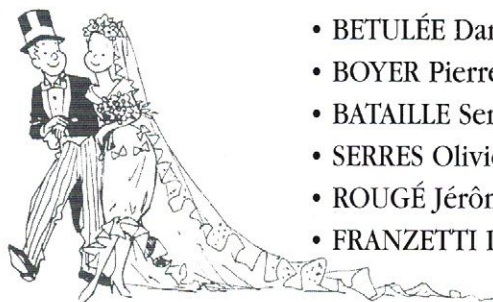
Etat-Civil 1999

Naissances

- BODNAR Amandine Valy Juliette 29/04/99 à CASTRES
- ROSA Célia Hélène Renée 07/06/99 à CASTELNAUDARY
- DELPRAT Louise 04/07/99 à CASTELNAUDARY
- PELOUSE Mickaël Christophe 26/08/99 à CASTELNAUDARY
- RANARISON Marina-Maéva Soavina 26/09/99 à CASTELNAUDARY
- SANDRÉ Solène Amandine 29/09/99 à CARCASSONNE
- FRANZETTI Hugo 29/09/99 à CARCASSONNE
- CARUANA Kévin 09/10/99 à CASTELNAUDARY
- LEPAGE Marie Jeanne Thérèse 21/10/99 à CASTELNAUDARY
- GUIRAUD Guillaume Cédric Patrice 28/11/99 à CARCASSONNE
- PLANTEY Doriane 15/12/99 à CARCASSONNE
- SOMBRIN Nina Chloë 25/12/99 à CARCASSONNE



Mariages



- BETULÉE Daniel Dominique Abel & CESSÉS Anne-Marie 27/02/99
- BOYER Pierre, Georges, Clément & COFFE Germaine Marie 22/05/99
- BATAILLE Serge, Michel & LAMARQUE Marie-José Camélie 24/07/99
- SERRES Olivier Michel Christian & BENNE Julie, Fleur 31/07/99
- ROUGÉ Jérôme & FAURE Célia, Carole, Noëlle 07/08/99
- FRANZETTI Didier Jean-Luc & ESQUIROL Josiane 14/08/99

Décès et inhumations

- BELLOC Marguerite Veuve FERRAND 25/01/99 à VILLASAVARY
- FAURE Jean 18/02/99 à CASTELNAUDARY
- MARTY Colette 02/04/99 à TOULOUSE (31)
- SICRE Monique Célestine Fernande épouse MARQUIE 03/05/99 à ARZENS (11)
- BARBASTE Yvonne Irénée, Marie Jeanne Veuve IZARD 10/05/99 à PEXIORA
- DUTRECH André Victor 21/05/99 à ST.PAUL DE JARRAT (09)
- SUBREVILLE Hélène Anna Grégoire Veuve JAMMY 26/05/99 à LIMOUX (11)
- GUEFFIER André Marius Constant 23/06/99 à CARCASSONNE
- CURVALE Lucie Mélanie Veuve ESTAMPES 25/06/99 à SOREZE (81)
- PELOUSE Christophe 04/07/99 à CASTELNAUDARY
- SCHAEFFER Sébastien 04/07/99 à CASTELNAUDARY
- DE ROSSI Pierre 03/08/99 à CASTELNAUDARY
- BASTOUIL Noëlie 17/08/99 à CASTELNAUDARY
- BOURREL Eugène 03/10/99 à CASTELNAUDARY
- SERAFINI Clara (Famille VERDIER) 15/10/99 à PLESSIS ROBINSON (92)
- EOURNIQUEL Louise Veuve ROLLAND 19/10/99 à LEZIGNAN CORBIERES
- ROUGÉ Jacques Paul Louis 05/11/99 à LIMOGES (87)
- GAILLARD André, Ulisse, Gilbert 19/11/99 à PEXIORA

Que Savoir ?

Personnel communal

<i>Secrétaire de Mairie :</i>	Bernadette TORRÈS
<i>Secrétaire :</i>	Jacqueline PAILHÈS
<i>Agents techniques :</i>	Gilbert VARILLES, Paul FRAISSE
<i>Agent Spécialisée des écoles maternelles :</i>	Gisèle SUBREVILLE (maladie)
<i>Agent de service :</i>	Esther CLAUSEL
<i>Contractuelle (garderie) :</i>	DANOUN Nassera
<i>Moniteur de Musique :</i>	M. CIPRIAN
<i>Moniteur de Sport :</i>	M. COMBES
<i>Professeur d'Anglais :</i>	M. SMITH

Bibliothèque

(Mmes GIRAUD et CLAUSEL)

- Le mardi : de 9 h à 10 h.

Garderie

- De 7 h 45 à 8 h 50 & de 16 h 30 à 18 h 15.

S.N.C.F. arrêts à Pexiora

Direction Carcassonne

- Semaine (du lundi au vendredi, sauf jours fériés) : 7 h 13 - 18 h 12 - 18 h 58 - 20 h 14.
- Samedi : 07 h 13 - 20 h 14.
- Dimanche et fête : 18 h 12 - 18 h 58.

Direction Toulouse

- Semaine (du lundi au vendredi, sauf jours fériés) : 06 h 23 - 06 h 55 - 17 h 00 - 18 h 58.
- Samedi : 06 h 23.

- Dimanches et fêtes : 08 h 30 (desserte assurée par autocar, tarification SNCF).

Ces horaires sont donnés sous réserve de modification et sont valables jusqu'au 29/05/99

Pour en savoir plus :

Tél. Ligne Directe 08.36.35.35.35

Ligne vocale 08.36.67.68.69

Minitel 36.15 (ou 36.16) TER

Internet : <http://www.sncf.fr> ou <http://www.ter.fr>

La Poste

- Tél. : 04 68 94 80 30
- Receveur : Jean-Marie BRIANE
- Heures d'ouverture :
 - du Lundi au Vendredi : de 10 h à 12 h
 - de 13 h 30 à 16 h
 - le Samedi : de 08 h 30 à 11 h 30
- Départ du courrier :
 - la semaine : 15 h 30 - le Samedi : 10 h 30.

Service des Cars

Direction Carcassonne

- du Lundi au Samedi (toute l'année) : 06 h 50 & 19 h 50
- le Mercredi et le Samedi (temps scolaire) : 13 h 05
- le Mercredi (temps scolaire) : 12 h 50
- du Lundi au Vendredi (temps scolaire) : 07 h 30 & 17 h 50.

Direction Toulouse

- du Lundi au Samedi (temps scolaire) : 7 h 30
- le Lundi (toute l'année) : 8 h 40
- jour de la rentrée scolaire : 8 h 40
- du Lundi au Samedi (toute l'année) : 12 h 10

Pour vous Servir

Presse - Correspondants

- **La Dépêche** : Daniel DUTRECH
- **L'Indépendant** : Serge VERDIER
à la Mairie.

Permanences Administratives

- **M.S.A.** :
le premier jeudi de chaque mois
de 10 h 30 à 11 h 30.
- **Assistante Sociale** :
Mlle CROS sur rendez-vous 04 68 23 55 82.
- **Assistante Sociale M.S.A.** :
sur rendez-vous 04 68 23 17 46.

Transporteurs

- **SARL ANDRIEU et Fils**
(produits pétroliers) 04 68 94 92 24
- **SARL SERRES Julien
et Olivier** 04 68 94 92 01
- **SERRES Georges** 04 68 94 90 37
- **BESOMBES Alain** 04 68 94 91 05
- **TAPAREL Frères** 04 68 94 91 05

Plombiers - Electriciens

- **BIASUTTI André** 04 68 94 92 24
- **GUEFFIER Père et Fils** 04 68 94 92 24

Boulangerie - Pâtisserie

- M. et Mme GUILLOT 04 68 94 90 32

Auberge pour animaux

- SANS Jean François 04 68 94 93 36

Café - Restaurant

- SARL "Médina" : MARTIN Johnny

Épicerie - Tabac - Journaux

- M. et Mme Boyer 04 68 94 83 70

Entreprise Travaux Agricoles

- IZARD Yves 04 68 94 92 06

Coiffeur

- Atten'tif - Isabelle TREMEGE
Coiffure Mixte 04 68 94 83 29

Volailer - Magnétiseur

- MARQUIÉ Jean - Eleveur agréé 04 68 94 90 57

Infirmiers à domicile

- SABATIÉ Marie-Pierre 04 68 94 91 82
- GIE Infirmier PEXIORA -FANJEAUX
VILLEPINTE 04 68 94 85 70

Masseur - Kinésithérapeute

- DUTOUYA les lundis, mercredis, vendredis de 16h à 19h
sur rendez-vous.

Taxi

- LAGISSE Manfred 04 68 94 80 03 (domicile)
..... 06 09 87 23 14 (voiture)

Expert Agricole Foncier

- CAHUZAC Noël 04 68 94 93 28

Service de Pompes Funèbres

- se renseigner à la Mairie

Paroisse Catholique

- Office religieux dominical : 9 h 45
- M. l'Abbé VIELMAS 04 68 94 91 72
- Presbytère de Castelnaudary
..... 04 68 23 14 45 ou 04 68 23 28 07

Services des Urgences

- Gendarmerie Tél. : 17
- Pompiers Tél. : 18
- S.A.D.E. : Eau et Tout-à-l'égoût 04 68 25 85 09
(dépannage gratuit hors propriété).



Photographie : Paul FRAISSE